



R.C.S. LUXEMBOURG B33614

Rapport annuel incluant les états financiers audités au 31 décembre 2022

Mention légale

Ce rapport est un document d'information à l'usage des actionnaires. Les souscriptions ne peuvent être acceptées que sur la base du prospectus ou du document d'informations clés (DIC), accompagné du dernier rapport annuel et semestriel si celui-ci est plus récent que le rapport annuel. Ces documents seront adressés gratuitement à toute personne qui en manifestera le désir.

**Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)
de droit luxembourgeois à compartiments multiples**

Sommaire

Organisation	2
Rapport d'activité du Conseil d'Administration	4
Rapport du réviseur d'entreprises agréé.....	5
Etat globalisé du patrimoine.....	8
Etat globalisé des opérations et des autres variations de l'actif net.....	9
LUX-CASH US-DOLLARS.....	10
Etat du patrimoine	10
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net.....	11
Statistiques.....	12
Etat du portefeuille-titres, des avoirs bancaires et des autres actifs nets.....	13
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres.....	14
LUX-CASH EURO.....	15
Etat du patrimoine	15
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net.....	16
Statistiques.....	17
Etat du portefeuille-titres, des avoirs bancaires et des autres actifs nets.....	18
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres.....	19
Notes aux états financiers	20
Informations supplémentaires (non-auditées)	24

Organisation

Siège social

2, Place de Metz
L-1930 LUXEMBOURG

Conseil d'Administration

Mme Françoise THOMA
Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat,
Luxembourg Président du Conseil d'Administration

M. Jean-Claude FINCK
Administrateur Indépendant
Vice-Président du Conseil d'Administration
(jusqu'au 31 décembre 2022)

M. Michel BIREL
Administrateur indépendant
(jusqu'au 31 décembre 2022)

M. Ernest CRAVATTE
Administrateur indépendant
(jusqu'au 31 décembre 2022)

M. Gilbert ERNST
Administrateur Indépendant
(jusqu'au 31 décembre 2022)

M. Jean GUILL
Administrateur indépendant
(jusqu'au 31 décembre 2022)

M. Pierre KRIER
Administrateur Indépendant
(jusqu'au 31 décembre 2022)

M. André LUTGEN
Administrateur Indépendant
(jusqu'au 31 décembre 2022)

M. Guy ROSSELJONG
Administrateur Indépendant

M. Romain WEHLES
Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg
Administrateur
(à partir du 1er janvier 2023)

Société de Gestion

BCEE ASSET MANAGEMENT S.A.
6a, Rue Goethe
L-1637 LUXEMBOURG

Conseil de Surveillance de la Société de Gestion

M. Jean FELL
M. Aly KOHLL
M. Christian STRASSER

Directoire de la Société de Gestion

Mme Hélène CORBET-BIDAUD
M. Carlo STRONCK

Organisation (suite)

Dépositaire	BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG 1, Place de Metz L-2954 LUXEMBOURG
Agent administratif	BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG 1, Place de Metz L-2954 LUXEMBOURG
Conseiller en investissements	LUX-FUND ADVISORY S.A. 2, Place de Metz L-1930 LUXEMBOURG
Calcul de la valeur nette d'inventaire, Agent de transfert et de registre (par délégation)	EUROPEAN FUND ADMINISTRATION S.A. 2, Rue d'Alsace L-1122 LUXEMBOURG
Cabinet de révision agréé	DELOITTE Audit Société à responsabilité limitée 20, Boulevard de Kockelscheuer L-1821 LUXEMBOURG
Initiateurs & Distributeurs	BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG 1, Place de Metz L-2954 LUXEMBOURG BANQUE RAIFFEISEN S.C. 4, Rue Léon Laval L-3372 LEUDELANGE

Rapport d'activité du Conseil d'Administration

Compartiment	Performance
Lux-Cash US-Dollars (Classe A)	0,17%
Lux-Cash Euro (Classe A)	-1,23%

L'année 2022 a été difficile pour les investisseurs à travers le monde, la plupart des grandes classes d'actifs ayant fortement chuté. La perspective d'une reprise économique mondiale post-Covid insufflait un vent d'optimisme qui s'est rapidement estompé puisque la guerre en Ukraine et le choc énergétique qui en découle se sont répercutés sur l'économie mondiale. D'ailleurs, la montée en flèche de l'inflation et les efforts des banques centrales pour la maîtriser sont devenus les sujets dominants de l'actualité financière.

En effet, alors qu'en fin d'année 2021, la Réserve fédérale américaine (Fed) qualifiait l'inflation de transitoire, la Banque centrale européenne (BCE) ne prévoyait pas de hausse des taux en 2022. Finalement, ces prises de position ont été rapidement revues pour laisser place à un resserrement monétaire sans précédent. À partir du deuxième semestre, les investisseurs ont commencé à intégrer un risque de récession et un assouplissement des politiques monétaires dans les prix. Pourtant, c'est à l'occasion du Symposium de Jackson Hole que Jerome Powell, le Président de la Fed, a tenu à mettre fin à toute spéculation : ce faisant, il se ralliait à l'idée de ses collègues, selon laquelle il s'avérait absolument nécessaire de poursuivre le resserrement monétaire pour freiner l'inflation aux États-Unis. De son côté, la BCE affiche également la conviction qu'il est nécessaire de relever ses taux directeurs, même au prix d'une récession.

En décembre, les banques centrales européennes et américaines ont ralenti le rythme de hausse des taux directeurs. Pourtant, leur message reste très clairement orienté vers des hausses futures pour 2023.

Lux-Cash US-Dollars

En début d'année, l'inflation plus persistante que prévu a contraint la Réserve fédérale à modifier radicalement son discours. Par conséquent, les marchés ont intégré 5 à 7 hausses de taux dans les prix en 2022, la première ayant lieu dès la mi-mars, malgré les tensions géopolitiques à travers le monde. Ainsi, nous avons décidé de réduire progressivement notre maturité moyenne pondérée (WAM) en remplaçant les obligations arrivant à échéance principalement par des titres du souverain américain dont la WAM était comprise entre 30 et 90 jours. Fin 2022, l'idée que la Fed puisse continuer de relever ses taux à un rythme élevé n'était plus crédible pour les investisseurs, sachant que l'inflation a commencé à montrer des premiers signes de ralentissement aux États-Unis. Dès lors, nous avons graduellement relevé notre maturité moyenne pondérée (WAM) en remplaçant les obligations arrivant à échéance principalement par des titres dont la WAM est comprise entre 90 et 180 jours.

Lux-Cash Euro

En début d'année, le changement de ton de la BCE nous a convaincus de baisser progressivement la maturité moyenne pondérée du compartiment ("*weighted average maturity*" WAM). En effet, la WAM est passée de 140 jours à environ 60 jours, ce qui nous a permis de limiter notre sensibilité aux variations de taux, mais aussi de réinvestir à des rendements plus élevés. Ce n'est que vers le dernier trimestre de l'année que nous avons commencé à augmenter la WAM à environ 115 jours en intégrant davantage dans notre scénario un risque de récession et d'assouplissement de la politique monétaire.

Luxembourg, le 30 janvier 2023

Le Conseil d'Administration

Note : Les informations de ce rapport sont données à titre indicatif sur base d'informations historiques et ne sont pas indicatives des résultats futurs.

Aux Actionnaires de
LUX-CASH
2, Place de Metz
L-1930 Luxembourg

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de LUX-CASH (la « SICAV ») et de chacun de ses compartiments comprenant l'état du patrimoine et l'état du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 décembre 2022, ainsi que l'état des opérations et des autres variations de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la SICAV et de chacun de ses compartiments au 31 décembre 2022, ainsi que du résultat de leurs opérations et des changements de leurs actifs nets pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la SICAV conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF, ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note 9 des états financiers qui mentionne le projet de restructuration de la SICAV par absorption de ses compartiments au sein d'une seule SICAV à compartiments multiples qui appartient à la même gamme de fonds gérés par BCEE ASSET MANAGEMENT S.A. (« lux | funds »). Cette décision de fusion a été prise par le Conseil d'Administration de la SICAV en date du 3 mars 2022. Notre opinion n'est pas modifiée à cet égard.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration de la SICAV. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport du réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration de la SICAV pour les états financiers

Le Conseil d'Administration de la SICAV est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration de la SICAV qu'il incombe d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration de la SICAV a l'intention de liquider la SICAV ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la SICAV.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration de la SICAV, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration de la SICAV du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la SICAV à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Pour Deloitte Audit, Cabinet de révision agréé

Jean-Philippe Bachelet, Réviseur d'entreprises agréé
Partner

Luxembourg, le 31 mars 2023

Etat globalisé du patrimoineau 31 décembre 2022
(en EUR)**Actif**

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	37.675.180,11
Avoirs bancaires	4.243.624,02
A recevoir sur émissions d'actions	799,62
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	12.738,18
Intérêts bancaires à recevoir	12.826,45
	<hr/>
Total de l'actif	41.945.168,38

Exigible

A payer sur rachats d'actions	24.193,98
Frais à payer	40.410,98
	<hr/>
Total de l'exigible	64.604,96
	<hr/>
Actif net à la fin de l'exercice	41.880.563,42

Etat globalisé des opérations et des autres variations de l'actif net

du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022
(en EUR)

Revenus

Intérêts sur obligations et autres titres, nets	181.946,50
Intérêts bancaires	20.020,73
Total des revenus	201.967,23

Charges

Commission de conseil	172.513,03
Commission de gestion	55.644,68
Commission de dépositaire	39.364,32
Frais bancaires et autres commissions	6.463,78
Frais sur transactions	46.674,87
Frais d'administration centrale	59.604,20
Frais professionnels	15.066,51
Autres frais d'administration	56.790,78
Taxe d'abonnement	5.650,48
Intérêts bancaires payés	8.342,57
Autres charges	135.547,09
Total des charges	601.662,31

Pertes nettes des investissements	-399.695,08
-----------------------------------	-------------

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	-171.768,91
- sur devises	641,71
Résultat réalisé	-570.822,28

Variation nette de la plus-/(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	345.615,75
Résultat des opérations	-225.206,53

Emissions	28.798.432,62
-----------	---------------

Rachats	-29.977.106,54
---------	----------------

Total des variations de l'actif net	-1.403.880,45
--	----------------------

Total de l'actif net au début de l'exercice	42.139.217,97
---	---------------

Ecart de réévaluation	1.145.225,90
-----------------------	--------------

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	41.880.563,42
--	----------------------

LUX-CASH US-DOLLARS**Etat du patrimoine**

au 31 décembre 2022
(en USD)

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	21.453.926,72
Avoirs bancaires	2.482.898,19
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	13.597,37
Intérêts bancaires à recevoir	11.546,83
Total de l'actif	<u>23.961.969,11</u>

Exigible

Frais à payer	<u>26.271,15</u>
Total de l'exigible	<u>26.271,15</u>
Actif net à la fin de l'exercice	<u>23.935.697,96</u>

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en USD)
Capitalisation (Classe A)	86.090,2973	USD	270,69	23.303.360,77
Distribution (Classe B)	5.205,1004	USD	121,48	632.337,19
				<u>23.935.697,96</u>

LUX-CASH US-DOLLARS**Etat des opérations et des autres variations de l'actif net**du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022
(en USD)**Revenus**

Intérêts sur obligations et autres titres, nets	127.323,75
Intérêts bancaires	19.226,37
Total des revenus	146.550,12

Charges

Commission de conseil	144.647,78
Commission de gestion	36.161,87
Commission de dépositaire	23.507,40
Frais bancaires et autres commissions	4.320,25
Frais sur transactions	37.802,60
Frais d'administration centrale	33.530,72
Frais professionnels	9.509,16
Autres frais d'administration	30.214,03
Taxe d'abonnement	3.769,00
Autres charges	87.210,22
Total des charges	410.673,03

Pertes nettes des investissements	-264.122,91
-----------------------------------	-------------

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	111.055,28
- sur devises	684,99
Résultat réalisé	-152.382,64

Variation nette de la plus-/(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	210.386,94
Résultat des opérations	58.004,30

Emissions	29.362.678,36
-----------	---------------

Rachats	-25.523.996,57
---------	----------------

Total des variations de l'actif net	3.896.686,09
--	---------------------

Total de l'actif net au début de l'exercice	20.039.011,87
--	----------------------

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	23.935.697,96
--	----------------------

LUX-CASH US-DOLLARS**Statistiques**

au 31 décembre 2022
(en USD)

Total de l'actif net	Devise	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2022
	USD	29.044.317,47	20.039.011,87	23.935.697,96

VNI par classe d'action	Devise	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2022
Capitalisation (Classe A)	USD	273,38	270,24	270,69
Distribution (Classe B)	USD	124,97	121,28	121,48

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
Capitalisation (Classe A)	71.801,7103	108.567,5870	-94.279,0000	86.090,2973
Distribution (Classe B)	5.240,6562	875,8791	-911,4349	5.205,1004

LUX-CASH US-DOLLARS**Etat du portefeuille-titres, des avoirs bancaires et des autres actifs nets**

au 31 décembre 2022
(en USD)

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
<u>Portefeuille-titres</u>					
<u>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</u>					
Obligations					
USD	100.000	EIB 0.25% 20/15.09.23	96.564,00	96.890,00	0,41
USD	100.000	EIB 1.375% 20/15.05.23	98.550,00	98.803,50	0,41
USD	700.000	EIB 2.5% 18/15.03.23	696.738,00	697.200,00	2,91
USD	100.000	EIB 2.875% 18/15.08.23	98.670,00	98.818,00	0,41
USD	100.000	EIB 3.125% 18/14.12.23	98.426,10	98.459,50	0,41
USD	750.000	EIB FRN EMTN 18/19.01.23	750.282,75	749.842,50	3,13
USD	1.000.000	KFW 0.25% 21/25.04.23	979.140,00	986.620,00	4,12
Total obligations			2.818.370,85	2.826.633,50	11,80
<u>Instruments du marché monétaire</u>					
Instruments du marché monétaire					
USD	900.000	US 0% 22/25.05.23	879.651,76	884.019,87	3,69
USD	1.000.000	US 0% T-Bills 22/02.03.23	985.519,94	993.191,75	4,15
USD	800.000	US 0% T-Bills 22/04.04.23	791.061,34	791.352,88	3,31
USD	1.200.000	US 0% T-Bills 22/05.10.23	1.151.648,66	1.159.603,02	4,85
USD	1.100.000	US 0% T-Bills 22/06.04.23	1.078.770,13	1.087.990,97	4,55
USD	1.350.000	US 0% T-Bills 22/07.09.23	1.300.865,40	1.309.830,28	5,47
USD	1.200.000	US 0% T-Bills 22/08.06.23	1.174.884,00	1.176.539,94	4,92
USD	1.200.000	US 0% T-Bills 22/09.02.23	1.184.483,33	1.195.232,40	4,99
USD	900.000	US 0% T-Bills 22/10.08.23	871.769,64	875.900,34	3,66
USD	1.200.000	US 0% T-Bills 22/11.05.23	1.174.420,84	1.180.708,86	4,93
USD	1.200.000	US 0% T-Bills 22/13.04.23	1.175.551,33	1.186.513,14	4,96
USD	1.200.000	US 0% T-Bills 22/13.07.23	1.164.760,84	1.171.657,26	4,90
USD	1.300.000	US 0% T-Bills 22/15.06.23	1.265.852,76	1.273.974,07	5,32
USD	1.300.000	US 0% T-Bills 22/18.05.23	1.270.884,88	1.278.031,24	5,34
USD	1.300.000	US 0% T-Bills 22/20.04.23	1.272.156,78	1.283.110,27	5,36
USD	600.000	US 0% T-Bills 22/23.02.23	595.264,36	596.399,61	2,49
USD	1.200.000	US 0% T-Bills 22/27.04.23	1.173.685,84	1.183.237,32	4,94
Total instruments du marché monétaire			18.511.231,83	18.627.293,22	77,83
Total portefeuille-titres			21.329.602,68	21.453.926,72	89,63
Avoirs bancaires				2.482.898,19	10,37
Autres actifs/(passifs) nets				-1.126,95	0,00
Total				23.935.697,96	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

LUX-CASH US-DOLLARS

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres

au 31 décembre 2022

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Pays et gouvernements	77,83 %
Institutions internationales	7,68 %
Finances	4,12 %
Total	<u>89,63 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Etats-Unis d'Amérique	77,83 %
Luxembourg	7,68 %
Allemagne	4,12 %
Total	<u>89,63 %</u>

LUX-CASH EURO**Etat du patrimoine**

au 31 décembre 2022
(en EUR)

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	17.576.883,50
Avoirs bancaires	1.917.615,13
A recevoir sur émissions d'actions	799,62
Intérêts bancaires à recevoir	2.009,24
Total de l'actif	<u>19.497.307,49</u>

Exigible

A payer sur rachats d'actions	24.193,98
Frais à payer	15.799,85
Total de l'exigible	<u>39.993,83</u>
Actif net à la fin de l'exercice	<u>19.457.313,66</u>

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
Capitalisation (Classe A)	88.854,8019	EUR	218,71	19.433.866,99
Distribution (Classe B)	201,6777	EUR	116,26	23.446,67
				<u>19.457.313,66</u>

LUX-CASH EURO**Etat des opérations et des autres variations de l'actif net**du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022
(en EUR)**Revenus**

Intérêts sur obligations et autres titres, nets	62.668,08
Intérêts bancaires	2.009,24
Total des revenus	64.677,32

Charges

Commission de conseil	37.005,25
Commission de gestion	21.767,81
Commission de dépositaire	17.342,30
Frais bancaires et autres commissions	2.416,52
Frais sur transactions	11.260,94
Frais d'administration centrale	28.192,22
Frais professionnels	6.158,21
Autres frais d'administration	28.485,91
Taxe d'abonnement	2.119,64
Intérêts bancaires payés	8.342,57
Autres charges	53.847,51
Total des charges	216.938,88

Pertes nettes des investissements	-152.261,56
-----------------------------------	-------------

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	-275.806,83
Résultat réalisé	-428.068,39

Variation nette de la plus-/(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	148.522,73
---------------------------	------------

Résultat des opérations	-279.545,66
--------------------------------	--------------------

Emissions	1.291.122,34
-----------	--------------

Rachats	-6.065.919,53
---------	---------------

Total des variations de l'actif net	-5.054.342,85
--	----------------------

Total de l'actif net au début de l'exercice	24.511.656,51
--	----------------------

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	19.457.313,66
--	----------------------

LUX-CASH EURO**Statistiques**

au 31 décembre 2022
(en EUR)

Total de l'actif net	Devise	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2022
	EUR	30.645.336,86	24.511.656,51	19.457.313,66

VNI par classe d'action	Devise	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2022
Capitalisation (Classe A)	EUR	224,78	221,44	218,71
Distribution (Classe B)	EUR	119,50	117,71	116,26

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
Capitalisation (Classe A)	110.584,4205	5.884,4101	-27.614,0287	88.854,8019
Distribution (Classe B)	201,6777	1,0000	-1,0000	201,6777

LUX-CASH EURO**Etat du portefeuille-titres, des avoirs bancaires et des autres actifs nets**

au 31 décembre 2022
(en EUR)

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Instrumentes du marché monétaire					
Instrumentes du marché monétaire					
EUR	800.000	Espana 0% Ser 12M 22/07.07.23	788.512,82	790.176,00	4,06
EUR	900.000	Espana 0% Ser 12M 22/08.09.23	883.912,79	884.430,00	4,55
EUR	900.000	Espana 0% Ser 12M 22/09.06.23	889.574,95	891.058,50	4,58
EUR	850.000	Espana 0% Ser 12M 22/10.02.23	847.833,23	848.606,00	4,36
EUR	1.000.000	Espana 0% Ser 12M 22/10.03.23	996.047,08	997.160,00	5,12
EUR	800.000	Espana 0% Ser 12M 22/11.08.23	787.913,62	787.636,00	4,05
EUR	600.000	Espana 0% T-bills Ser 12M 22/13.01.23	599.908,66	599.775,00	3,08
EUR	1.000.000	France 0% 22/04.05.23	991.949,37	993.530,00	5,11
EUR	900.000	France 0% 22/09.08.23	886.090,76	886.297,50	4,56
EUR	800.000	France 0% 22/17.05.23	792.735,52	794.112,00	4,08
EUR	700.000	France 0% 22/19.04.23	694.746,10	696.150,00	3,58
EUR	800.000	France 0% 22/22.02.23	796.309,44	798.372,00	4,10
EUR	950.000	France 0% Btr 22/04.01.23	956.075,89	949.981,00	4,88
EUR	750.000	France 0% Btr 22/08.02.23	747.525,53	749.021,25	3,85
EUR	1.000.000	Italia 0% Ser 1Y 22/13.10.23	975.105,03	977.745,00	5,03
EUR	1.000.000	Italia 0% Ser 1Y 22/14.02.23	994.787,07	998.410,00	5,13
EUR	500.000	Italia 0% Ser 1Y Btr 22/13.01.23	499.344,61	499.852,50	2,57
EUR	800.000	Italia 0% Ser 1Y Btr 22/14.06.23	790.606,93	791.908,00	4,07
EUR	800.000	Italia 0% Ser 6M 22/31.03.23	795.733,37	796.004,00	4,09
EUR	850.000	Italia 0% Ser 6M BOT 22/28.02.23	844.446,17	847.683,75	4,36
EUR	1.000.000	Italia 0% Ser 6M Btr 22/31.01.23	996.851,72	998.975,00	5,13
Total portefeuille-titres			17.556.010,66	17.576.883,50	90,34
Avoirs bancaires				1.917.615,13	9,86
Autres actifs/(passifs) nets				-37.184,97	-0,20
Total				19.457.313,66	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

LUX-CASH EURO

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres

au 31 décembre 2022

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Pays et gouvernements	90,34 %
Total	<u>90,34 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Italie	30,38 %
France	30,16 %
Espagne	29,80 %
Total	<u>90,34 %</u>

Notes aux états financiers

au 31 décembre 2022

1. Informations générales

LUX-CASH (la "SICAV") a été constituée le 27 avril 1990 sous la forme d'une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples établie au Grand-Duché de Luxembourg pour une durée illimitée. Le capital social initial de LUF 50.000.000. a été souscrit conjointement par la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, la Banque Raiffeisen S.C. et la société Stevens et De Munter.

La SICAV relève de la partie I de la loi modifiée du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif.

La SICAV a pour objet exclusif de placer les fonds dont elle dispose dans des actifs à court terme autorisés par le règlement 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires dans le but d'offrir à ses actionnaires des rendements comparables à ceux du marché monétaire et de préserver la valeur de l'investissement.

Les rapports financiers, le prospectus intégral ainsi que les statuts de la SICAV sont tenus sans frais à la disposition des actionnaires au siège de la SICAV et aux guichets de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, de la Banque Raiffeisen S.C..

Les documents suivants peuvent être consultés au siège de la SICAV, 2, Place de Metz, L-1930 LUXEMBOURG :

1. Les statuts.
2. Le contrat de banque dépositaire et le contrat d'agent domiciliataire et d'agent payeur.
3. Le contrat entre LUX-FUND ADVISORY S.A. et la SICAV.
4. Le contrat entre BCEE ASSET MANAGEMENT S.A. et la SICAV.
5. Les rapports annuels et semestriels.

Par ailleurs, les investisseurs peuvent consulter les documents ou informations suivants sur le site internet de la société de gestion (www.bcee-am.lu) :

1. La dernière valeur nette d'inventaire de la classe d'actions concernée et les performances passées.
2. Le document d'information pour l'investisseur de la classe d'actions concernée, informant sur l'objectif et la politique d'investissement, le profil de risque et de rendement, les frais et les performances passées.

2. Principales méthodes comptables

a) Présentation des états financiers

Les états financiers de la SICAV sont établis conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg relatives aux organismes de placement collectif et aux principales méthodes comptables généralement admises au Luxembourg.

Les états financiers de la SICAV ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation.

b) Evaluation du portefeuille

La valeur de tous les instruments du marché monétaire qui sont négociés ou cotés sur une bourse officielle ou sur un marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, est déterminée suivant le dernier cours disponible applicable au jour d'évaluation en question.

Dans la mesure où il n'existe aucun cours pour les instruments du marché monétaire en portefeuille au jour d'évaluation ou si le prix déterminé suivant l'alinéa précédent n'est pas représentatif de la valeur réelle de ces instruments du marché monétaire ou si les instruments du marché monétaire ne sont pas cotés, l'évaluation se fera sur la base de la valeur probable de réalisation, laquelle sera estimée avec prudence et bonne foi.

c) Evaluation des autres actifs

La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance ainsi que des dividendes et intérêts annoncés ou échus et non encore touchés, est constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée; dans ce dernier cas, la valeur est déterminée en retranchant tel montant que le Conseil d'Administration de la SICAV estime adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

Notes aux états financiers (suite)

au 31 décembre 2022

d) Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur portefeuille-titres

Les bénéfices et pertes réalisés sur portefeuille-titres sont calculés sur base du coût moyen d'acquisition et sont présentés nets dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

e) Revenus sur portefeuille-titres

Les revenus d'intérêts courus et échus sont enregistrés, nets de retenue à la source éventuelle.

f) Etats financiers globalisés

Les états financiers globalisés de la SICAV sont établis en euro (EUR) et sont égaux à la somme des rubriques correspondantes dans les états financiers de chaque compartiment converties dans cette devise aux cours de change en vigueur à la date des états financiers.

A la date des états financiers, le cours de change utilisé pour l'état globalisé est le suivant:

1	EUR	=	1,0674500	USD	Dollar américain
---	-----	---	-----------	-----	------------------

g) Conversion des soldes en devises étrangères

Les avoirs bancaires, les autres actifs nets ainsi que la valeur d'évaluation des titres en portefeuille exprimés en d'autres devises que la devise de référence du compartiment sont convertis dans cette devise aux cours de change en vigueur à la date des états financiers. Les revenus et charges exprimés en d'autres devises que la devise de référence du compartiment sont convertis dans cette devise aux cours de change en vigueur à la date d'opération. Les bénéfices ou pertes net(te)s sur devises sont présentés dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

A la date des états financiers, le cours de change en vigueur est le suivant:

1	USD	=	0,9368120	EUR	Euro
---	-----	---	-----------	-----	------

h) Attribution des frais

Lorsque la SICAV supporte des frais en relation avec un compartiment, ces frais sont attribués au compartiment en question.

Les frais qui ne sont pas directement imputables à un compartiment sont répartis sur tous les compartiments au prorata des actifs nets de chaque compartiment.

i) Ecart de réévaluation

La rubrique "Ecart de réévaluation" dans l'état globalisé des opérations et des autres variations de l'actif net représente la différence d'évaluation de l'actif net de début d'exercice des compartiments convertis dans la devise de référence de la SICAV avec les cours de change applicables en début d'exercice et les cours de change applicables en fin d'exercice.

j) Frais sur transactions

Les coûts de transaction, qui sont présentés sous la rubrique "Frais sur transactions" dans les charges de l'état des opérations et des autres variations de l'actif net sont principalement composés des frais de courtage supportés par la SICAV et des frais de transactions payés au dépositaire ainsi que des frais en relation avec les transactions sur instruments financiers et dérivés.

3. Rémunération du conseiller en investissements et de la société de gestion

La SICAV fait appel aux services de la société BCEE ASSET MANAGEMENT S.A. agissant en qualité de société de gestion.

BCEE ASSET MANAGEMENT S.A. perçoit pour ses services une rémunération de maximum 0,10 % par an, payable à la fin de chaque mois sur les actifs nets moyens du mois en question.

Notes aux états financiers (suite)

au 31 décembre 2022

La SICAV fait appel aux services de la société LUX-FUND ADVISORY S.A. agissant en qualité de conseiller en investissements.

LUX-FUND ADVISORY S.A. perçoit pour ses services une rémunération aux taux annuels suivants, payable à la fin de chaque mois sur les actifs nets moyens du mois en question :

	<u>Classes A / B</u>	<u>Classes M</u>
LUX-CASH US DOLLARS	max. 0,40 % p.a.	max. 0,26 % p.a.
LUX-CASH EURO	max.0,40 % p.a.	max. 0,26 % p.a.

À la date des états financiers, l'action de classe M n'est pas active pour les deux compartiments.

4. Rémunération du Dépositaire

La rémunération des services de dépositaire est incluse dans la rubrique "Commission de dépositaire" présentée dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net du rapport annuel.

5. Frais d'administration centrale

La rémunération d'agent administratif et d'agent de transfert est incluse dans la rubrique "Frais d'administration centrale" figurant dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net du rapport annuel.

6. Rémunération des administrateurs

La rémunération des administrateurs est incluse dans la rubrique "Autres charges" présentée dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net du rapport annuel. Cette rémunération est soumise chaque année à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

7. Impôts

Au Luxembourg, la SICAV est assujettie au paiement de la taxe d'abonnement au taux annuel de 0,01 % par an, payable trimestriellement et calculée sur la totalité des actifs nets évalués au dernier jour de chaque trimestre.

Selon l'article 175 (a) de la loi modifiée du 17 décembre 2010, les actifs nets investis en OPC déjà soumis à la taxe d'abonnement sont exonérés de cette taxe.

Certains revenus de la SICAV en provenance de sources extérieures au Luxembourg sont assujettis à des impôts retenus à la source, d'un taux variable, qui ne sont pas récupérables.

8. Mouvements du portefeuille-titres

La liste des achats et ventes effectués au cours de l'exercice se référant au rapport annuel incluant les états financiers audités est tenue sans frais à la disposition des actionnaires au siège de la SICAV et aux guichets de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg et de la Banque Raiffeisen S.C..

Notes aux états financiers (suite)

au 31 décembre 2022

9. Événement subséquent

Restructuration

Il est prévu que la restructuration initialement programmée en 2022 aura lieu au cours de l'année 2023 par absorption des compartiments de la SICAV au sein d'une seule SICAV à compartiments multiples qui appartient à la même gamme de fonds gérés par BCEE ASSET MANAGEMENT S.A. ("lux | funds"). La décision de fusion a été prise par le Conseil d'Administration de la SICAV en date du 3 mars 2022.

Sous réserve de la décision des Assemblées Générales Extraordinaires, la fusion aura lieu selon les modalités suivantes:

Les SICAV absorbées:

- LUX-EQUITY
- LUX-CASH
- LUX-BOND
- LUX-CROISSANCE

La SICAV absorbante:

- LUX-PORTFOLIO

Nom de la SICAV après fusion: LUX-FUNDS.

Dans le contexte de la fusion, la dénomination de plusieurs compartiments existants de la SICAV absorbante sera modifiée.

Les détails de cette restructuration seront communiqués aux investisseurs le moment venu.

Informations supplémentaires (non-auditées)

au 31 décembre 2022

1. Gestion du risque global

Conformément aux exigences de la circulaire CSSF 11/512 telle que modifiée, le Conseil d'Administration de la SICAV doit déterminer le risque global de la SICAV, en appliquant soit l'approche par les engagements soit l'approche par la VaR ("Value at Risk").

En matière de gestion des risques, le Conseil d'Administration de la SICAV a choisi d'adopter l'approche par les engagements comme méthode de détermination du risque global.

2. Rémunération

Le montant total des rémunérations pour l'exercice social 2022 payé par la Société de Gestion à l'ensemble de son personnel s'est élevé à 2.238.294 euros dont 215.000 euros de rémunérations variables.

La Société a employé une moyenne de 24 personnes (en équivalent temps plein) sur cette période.

Le montant total agrégé des rémunérations payées par la Société à son personnel identifié s'est élevé à 19.828 euros. Ces rémunérations ont été calculées au prorata des actifs nets de la SICAV par rapport au total des actifs des OPCVM et FIA gérés par la Société.

La partie fixe des rémunérations est déterminée par le contrat de travail et la partie variable sur base d'une évaluation annuelle.

La politique de rémunération est sujette à la revue de l'audit interne. Aucune modification importante de la politique de rémunération n'a été adoptée au cours de l'exercice.

3. Informations concernant la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation du collatéral cash (règlement UE 2015/2365, ci-après "SFTR")

Durant la période de référence des états financiers, la SICAV n'a pas été engagée dans des opérations sujettes aux exigences de publications SFTR. En conséquence, aucune information concernant la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation du collatéral cash ne doit être présentée.

4. Informations relatives aux règlements de l'EU 2019/2088 et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers ("SFDR")

Conformément à ce Règlement, les compartiments de la SICAV sont catégorisés sous l'article 6.

Les investissements sous-jacents à ces produits financiers ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.